

# Communiqué de presse

Fédération  
des CPAS



uvcw.be

## La dégressivité des allocations de chômage: le Gouvernement fait une soustraction Les CPAS paient l'addition!

Dès sa mise en place, le Gouvernement fédéral a prévu d'aller vers une dégressivité des allocations de chômage tout en maintenant celles-ci au-dessus du revenu d'intégration (RI) octroyé par les CPAS, de manière à ne pas occasionner chez ces derniers une charge supplémentaire.

Est-ce que cela peut suffire à rassurer les CPAS?

Non, car les CPAS sont les témoins directs d'une paupérisation de la population, des conditions particulièrement difficiles que et dans lesquelles vivent certaines personnes, de la souffrance liée à la solitude et au manque de sollicitude...

Les CPAS veulent le dénoncer, d'autant qu'ils vont être confrontés à trois tendances:

- la dégressivité aboutira à précariser les personnes et les ménages touchés par la mesure. Dans nombre de cas, nous le savons, ces personnes et ménages viendront chercher une aide sociale complémentaire au CPAS et/ou ils feront appel à un service spécialisé du CPAS (médiation de dettes, énergie, etc.);
- le taux cohabitant, quant à lui, sera inférieur au RI. Dès lors, dès que deux cohabitants seront au chômage, leurs ressources financières seront inférieures à celles qu'ils percevraient au CPAS. Il ne fait aucun doute qu'ils viendront chercher un complément en RI au CPAS de leur commune;
- plus globalement, c'est toute la philosophie de notre sécurité sociale qui est mise à mal et qui mène les personnes déjà précarisées dans des situations de détresse. Et cette sécurité sociale mise à mal, le Gouvernement tend, petit à petit, à la communaliser, ce qui veut dire que cela coûtera bien plus aux CPAS.

Ces points sont de nature à affaiblir davantage encore les finances des CPAS et des communes, car ceux-ci vont devoir, une fois de plus, intervenir pour prendre en charge une décision de politique fédérale. Et encore une fois, il nous faut regretter qu'aucune concertation n'ait été prise avec les CPAS.

Par ailleurs, dans sa déclaration de politique générale, le Gouvernement s'est voulu attentif à ce que sa politique n'entraîne pas de charges supplémentaires pour les cpas. L'intention était bonne, mais sur le terrain, nous voyons exactement l'inverse.

Nous exigeons donc une objectivation des charges et une compensation juste en moyens financiers et humains pour les CPAS.

Claude Emonts  
Président

Personne de contact: Bernard Antoine, Directeur général  
Tel.: 081 24 06 50  
mailto: [bernard.antoine@uvcw.be](mailto:bernard.antoine@uvcw.be)

Copyright © 2012 Union des Villes et Communes de Wallonie asbl - [www.uvcw.be](http://www.uvcw.be)